

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N $^{\circ}$ 168 - DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

| _D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du No | rd | |
|---|---|--|
| Arrêté N °2011329-0005 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord | | 1 |
| Arrêté N°2011332-0001 - ARRÊTE DÉFINISSANT LES PRESCRIPTIONS DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DES | | |
| HAVELUY, DENAIN avec extension sur les communes de HELESMES, WAVRECHAIN- SOUS- DENAIN, OISY, BELLAING et ESCAUDAIN | | 10 |
| Arrêté N °2011333-0002 - Arrêté portant renforcement des conditions sanitaires de mise sur le marché des moules élevées sur filière au large de la commune de Zuydcoote | | 15 |
| Rectorat | | |
| Arrêté N °2011322-0005 - ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIERE | | 18 |
| Arrêté N °2011322-0006 - ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE | | 20 |
| | Arrêté N °2011329-0005 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord Arrêté N °2011332-0001 - ARRÊTE DÉFINISSANT LES PRESCRIPTIONS DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DES COMMUNES DE WALLERS- ARENBERG, HAVELUY, DENAIN avec extension sur les communes de HELESMES, WAVRECHAIN- SOUS- DENAIN, OISY, BELLAING et ESCAUDAIN Arrêté N °2011333-0002 - Arrêté portant renforcement des conditions sanitaires de mise sur le marché des moules élevées sur filière au large de la commune de Zuydcoote Rectorat Arrêté N °2011322-0005 - ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIERE Arrêté N °2011322-0006 - ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE | direction départementale des territoires et de la mer Nord Arrêté N °2011332-0001 - ARRÊTE DÉFINISSANT LES PRESCRIPTIONS DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DES COMMUNES DE WALLERS- ARENBERG, HAVELUY, DENAIN avec extension sur les communes de HELESMES, WAVRECHAIN- SOUS- DENAIN, OISY, BELLAING et ESCAUDAIN Arrêté N °2011333-0002 - Arrêté portant renforcement des conditions sanitaires de mise sur le marché des moules élevées sur filière au large de la commune de Zuydcoote Rectorat Arrêté N °2011322-0005 - ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIERE Arrêté N °2011322-0006 - ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE |



Arrêté n °2011329-0005

signé par Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord le 25 Novembre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord



Direction départementale des territoires et de la mer

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 :
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, préfet de la région Nord Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord ;
- l'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord ;
- l'arrêté du Premier ministre du 4 mars 2010 nommant monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord ;
- l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2011, portant délégation de signature à monsieur Philippe Lalart.

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature permanente est donnée à :

- M. Pierrick HUET, attaché principal d'administration des services déconcentrés;
- M. Philippe LIVET, administrateur en chef des affaires maritimes;
- M. Dominique BRENNE, ingénieur en chef des TPE;

à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Gestion de proximité des agents

Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, de délégations territoriales, adjoints aux chefs de service et de délégation territoriale, chefs de cellule, de pôle, d'unité, à l'effet de signer les décisions en ce qui concerne la gestion de proximité des personnels dont ils ont la responsabilité.

Article 3 -Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Philippe Livet, M. Dominique Brenne et M. Jean-Paul Frison à l'effet de signer toutes correspondances, copies conformes, visa de pièces annexes, copies de documents relatifs aux marchés et opérations immobilières.

Délégation est donnée aux chefs de service et délégation territoriale ainsi qu'à leur adjoint à l'effet de signer toutes correspondances et copies conformes afférentes à leurs missions.

Article 4 - Affaires maritimes

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Philippe Livet, M. Dominique Brenne à l'effet de signer les décisions relatives aux affaires maritimes suivantes :

Délivrance des bons de transport des coquillages Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de vivants avant expédition transfert des coquillages vivants en expédition

Saisie des navires, des engins de pêche et des Code Rural et de la Pêche maritime - Livre IX produits de la pêche

Décision relative au déroutement de navires étrangers ou de retour à quai de navires français

Article 5 - Fiscalité - Urbanisme

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Philippe Livet, M. Dominique Brenne, M. Pierre Coppin, Mme Geneviève Joly, M. Gérard Mathieu, M. Patrick Planchon, Mme Murielle Gouriou, M. Sylvestre Delcambre, Mme Corinne Lampin, M. Luc Féret, M. Emmanuel Tirtaine, M. Eric Fisse, Mme Nathalie Garat et en cas d'absence de :

- Mme Geneviève Joly et M. Gérard Mathieu à Mme Mireille Butarello;
- M. Patrick Planchon et de Mme Murielle Gouriou, à Mme Delphine Herman ;
- M. Sylvestre Delcambre et Mme Corinne Lampin à M. Jean-Michel Saint-Omer;
- M. Luc Féret et de M. Emmanuel Tirtaine, à M. Didier Van Meenen;
- M. Eric Fisse et Nathalie Garat à Mme Joëlle Moro ;

à l'effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales et des articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R.333-6, (R 520-6) et R.620-1 du code de l'urbanisme, ainsi que tous les actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

Article 6 - Délégation est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents figurant dans le tableau ci-après et suivant la nomenclature du tableau joint en annexe :

| Nom Prénom | Grade: | Domaines and a contract of the |
|--------------------|--|--|
| | I - ADMINISTRATION GENERA | |
| FRISON Jean-Paul | Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement | I |
| BONNEL Stéphane | Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle | l - 1 |
| | I - ROUTES - SECURITE ET EDUCATION | ROUTIERES |
| DELEBECQUE Patrick | Ingénieur divisionnaire des TPE | II |
| BUGUEL François | Ingénieur divisionnaire des TPE | II |
| POULET Denis | Ingénieur des TPE | П |
| LANTOINE Bruno | Attaché d'administration de l'Équipement | II(en cas d'empêchement ou d'absence de M. Poulet) |
| SIEFRIDT Olivier | Ingénieur divisionnaire des TPE | II-1(dans le cadre des permanences) |
| COPPIN Pierre | Directeur d'études | II-1(dans le cadre des permanences) |
| BENHIMA Amale | Conseiller d'administration de l'Équipement | II-1(dans le cadre des permanences) |
| COMBES Stéphan | Ingénieur divisionnaire des TPE | II-1(dans le cadre des permanences) |
| WILLERVAL Pierre | Ingénieur en chef des TPE | II-1(dans le cadre des permanences) |

| Nom Prénom | Grade | Domaines |
|---------------------|--|---|
| HOURDEL Bernard | Ingénieur en chef des TPE | II-1(dans le cadre des permanences) |
| SOLVES Hélène | Attaché principal d'administration de l'Équipement | II-1(dans le cadre des permanences) |
| ROUSSEL Didier | Chef de mission | II-1(dans le cadre des permanences) |
| MASSON Marie-Céline | Ingénieur des TPE | II-1(dans le cadre des permanences) |
| ABDELGHANI Ahmed | Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement | II-1(dans le cadre des permanences) |
| CAMBRONNE Nicolas | Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement | II-1(dans le cadre des permanences) |
| JOLY Geneviève | Attaché principal d'administration de l'Équipement | II-1(dans le cadre des permanences) |
| MATHIEU Gérard | RIN hors catégorie | II-1(dans le cadre des permanences) |
| PLANCHON Patrick | Conseiller d'administration de l'Équipement | II-1(dans le cadre des permanences) |
| GOURIOU Murielle | Attaché principal d'administration de l'Équipement | II-1(dans le cadre des permanences) |
| DELCAMBRE Sylvestre | Architecte urbaniste de l'État | II-1(dans le cadre des permanences) |
| LAMPIN Corinne | Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts | II-1(dans le cadre des permanences) |
| FERET Luc | Ingénieur divisionnaire des TPE | II-1(dans le cadre des permanences) |
| TIRTAINE Emmanuel | Attaché principal d'administration de l'Équipement | II-1(dans le cadre des permanences) |
| FISSE Éric | Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts | II-1(dans le cadre des permanences) |
| GARAT Nathalie | Ingénieur divisionnaire des TPE | II-1(dans le cadre des permanences) |
| FRISON Jean-Paul | Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement | II-1(dans le cadre des permanences) |
| | III - CONSTRUCTION | |
| BENHIMA Amale | Conseiller d'administration de l'Équipement | III-a, b, c, e, f, g, h |
| COMBES Stéphan | Ingénieur divisionnaire des TPE | III-a, b, c, d, e, f, g, h |
| TARAUD Olivier | Ingénieur divisionnaire des TPE | III-a, c et d |
| DESCAMPS Nicolas | Attaché d'administration de l'Équipement | III-a, b, c et h |
| LAVOGIEZ Lucie | Attaché d'administration de l'Équipement | III-a, e et h |
| MORELL Antoine | Attaché d'administration de l'Équipement | III-a, f et g |
| VI Benjamine | Attaché d'administration de l'Équipement | III-a |
| | IV - AMENAGEMENT ET URBANI | SME : : : : : : : : : : : : : : : : : : : |
| COPPIN Pierre | Directeur d'études | IV a, b, c et e |
| SAUVAGE Sophie | Attaché d'administration de l'Équipement | IVa1àIVa2 |

| NEURAY Olivia | Attaché prinicpal d'administration de l'Équipement | IV a, b, c et e |
|-------------------------|--|---|
| TALHA Anne | Ingénieur des TPE | Pour les décisions relatives aux SCOT : IV b |
| DEMEULENAERE Fernand | Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement | IV c |
| WILLERVAL Pierre | Ingénieur en chef des TPE | IV a 4 |
| JOLY Geneviève | Attaché principal d'administration de l'Équipement | Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 |
| MATHIEU Gérard | RIN hors catégorie | Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 |
| BUTTARELLO Mireille | Attaché principal d'administration de l'Équipement | Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV e 1 |
| DEFLORENNE Dominique | Technicien supérieur de l'Équipement | Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2 |
| PAMART Christian | Technicien supérieur de l'Équipement | Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2 |
| PLANCHON Patrick | Conseiller d'administration de l'Équipement | Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 |
| GOURIOU Murielle | Attaché principal d'administration de l'Équipement | Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 |
| HERMAN Delphine | Attaché d'administration de l'Équipement | Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV e |
| SEIGNEZ Annette | Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle | Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2 |
| HYSBERGUE Gérard | Secrétaire Administratif de classe supérieure | Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2 |
| DUPUIS Sylviane | Secrétaire Administratif des services déconcentrés | Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2 |
| DELCAMBRE Sylvestre | Architecte urbaniste de l'État | Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 |
| LAMPIN Corinne | Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts | Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 |
| SAINT-OMER Jean-Michel | Technicien supérieur en chef de l'Équipement | Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8, IV e 1 |
| LETELLIER Casimir | Ingénieur des TPÉ | Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8 |
| LENNE Jean-Louis | Chef de subdivision de l'équipement | Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8, IV e 1 |
| CAULIER Marie-Hélène | Attaché d'administration de l'Équipement | Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2 |
| FERET Luc | Ingénieur divisionnaire des TPE | Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e |
| TIRTAINE Emmanuel | Attaché principal d'administration de l'Équipement | Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 |
| VAN MEENEN Didier | Ingénieur divisionnaire des TPE | Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV e 1 |

| Nom Prénom | 4 Grade | Domaines |
|----------------------------|--|--|
| DEMON Bruno | Secrétaire administratif des services déconcentrés | Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2 |
| NORMAND Bernard | Technicien supérieur en chef de l'Équipement | Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2 |
| FISSE Éric | Ingénieur des Ponts et chaussées | Pour la DT de Valenciennes IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e |
| GARAT Nathalie | Ingénieur divisionnaire des TPE | Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e |
| LEBON Laurent | Attaché d'administration de l'Équipement | Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e |
| MORO Joëlle | Technicien supérieur en chef de l'Équipement | Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e |
| SAMAIN Serge | Technicien supérieur en chef | Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e |
| | V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC N | MARITIME |
| DELCAMBRE Sylvestre | Architecte urbaniste de l'État | V1à7 |
| LAMPIN Corinne | Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts | V 1 à 7 |
| LETELLIER Casimir | Ingénieur des TPE | V1à7 |
| VANGREVELYNGHE Mathilde | Technicien supérieur principal de l'Équipement | V1à7 |
| | VI - MER | |
| LAFORGE Thierry | Inspecteur des affaires maritimes | VI |
| VAN RECKEM Laurent | Contrôleur des affaires maritimes | VIb, e, fetk |
| TANGHE Bernard | Contrôleur des affaires maritimes | VI c, d, h, i et l |
| ESCALES Régine | Contrôleur des affaires maritimes | VI j 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux permis plaisance) |
| LAFORCE Armel | Syndic des gens de mer | VI j 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux permis plaisance) |
| | VII - AGRICULTURE/AGROALIMEN | ITAIRE |
| ROUSSEL Didier | Chef de mission | VII |
| ABDELGHANI Ahmed | Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement | VII |
| CAMBRONNE Nicolas | Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement | VII |
| FRISON Marie-Françoise | Chef Technicien supérieur de l'Agriculture | VII (en cas d'empêchement de N. Cambronne) |
| SIEFRIDT Olivier | Ingénieur divisionnaire des TPE | VII c |
| SOLLAI Maria | Technicien supérieur de l'agriculture | VII c |
| JOLY Geneviève | Attaché principal d'administration de l'Équipement | VII a 24 |
| MATHIEU Gérard | RIN hors catégorie | VII a 24 |
| PLANCHON Patrick | Conseiller d'administration de l'Équipement | VII a 24 |

| GOURIOU Murielle | Attaché principal d'administration de l'Équipement | VII a 24 |
|----------------------|---|----------------------|
| | VIII - EAU | |
| ROUSSEL Didier | Chef de mission | VIII |
| MASSON Marie-Céline | Ingénieur des TPE | VIII |
| EROUX Denis | Technicien supérieur principal de l'Équipement | VIII a 1, b et c |
| MANTEL Dominique | Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement | VIII a 2 |
| | IX – BIODIVERSITE ET MILIEUX NAT | TURELS |
| ROUSSEL Didier | Chef de mission | IX |
| MASSON Marie-Céline | Ingénieur des TPE | IX |
| TIXIER Célia | Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement | IX |
| X – PREV | ENTION DES POLLUTIONS ET PROTEC | TION DES PAYSAGES |
| ROUSSEL Didier | Chef de mission | X |
| MASSON Marie-Céline | Ingénieur des TPE | X |
| BREDA Georges | Technicien supérieur en chef de l'Équipement | X a, b, c, d, e et f |
| LEROUX Denis | Technicien supérieur principal de l'Équipement | X g |
| JOLY Geneviève | Attaché principal d'administration de l'Équipement | X c et d |
| MATHIEU Gérard | RIN hors catégorie | X c et d |
| PLANCHON Patrick | Conseiller d'administration de l'Équipement | X c et d |
| GOURIOU Murielle | Attaché principal d'administration de l'Équipement | X c et d |
| DELCAMBRE Sylvestre | Architecte urbaniste de l'État | X c et d |
| LAMPIN Corinne | Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts | X c et d |
| FERET Luc | Ingénieur divisionnaire des TPE | X c et d |
| TIRTAINE Emmanuel | Attaché principal d'administration de l'Équipement | X c et d |
| FISSE Éric | Ingénieur des Ponts et chaussées | X c et d |
| GARAT Nathalie | Ingénieur divisionnaire des TPE | X c et d |
| | XI – ENERGIE | |
| ROUSSEL Didier | Chef de mission | XI |
| MASSON Marie-Céline | Ingénieur des TPE | XI |
| TIXIER Célia | Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement | XI |
| XII - HARAS, COURSES | FOUITATION | |

| Nom Prénom., | Grade | , Domaines |
|------------------------|--|--|
| XIII - BASES AERIENNES | | |
| FERET Luc | Ingénieur divisionnaire des TPE | |
| TIRTAINE Emmanuel | Attaché principal d'administration de l'Équipement | en cas d'absence de M. Féret |
| | XIV - RESEAU FERROVIAIR | E |
| Néant | | : |
| | XV - MISSIONS D'INGENIER | IE . |
| JOLY Geneviève | Attaché principal d'administration de l'Équipement | Pour la DT d'Avesnes : XV a et b |
| MATHIEU Gérard | RIN hors catégorie | Pour la DT d'Avesnes : en cas d'absence de Mme Joly XV a et b |
| FISSE Éric | Ingénieur des Ponts et chaussées | Pour la DT de Valenciennes : XV a et b |
| GARAT Nathalie | Ingénieur divisionnaire des TPE | Pour la DT de Valenciennes : XV a et b |
| DELCAMBRE Sylvestre | Architecte urbaniste de l'État | Pour la DT de Dunkerque : XV a et b |
| LAMPIN Corinne | Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts | Pour la DT de Dunkerque : en cas d'absence de M. Delcambre XV a et b |
| FERET Luc | Ingénieur divisionnaire des TPE | Pour la DT de Lille : XV a et b |
| TIRTAINE Emmanuel | Attaché principal d'administration de l'Équipement | Pour la DT de Lille : en cas d'absence de M. Féret, XV a et b |
| PLANCHON Patrick | Conseiller d'administration de l'Équipement | Pour la DT de Douai/Cambrai : XV a et b |
| GOURIOU Murielle | Attaché principal d'administration de l'Équipement | Pour la DT de Douai/Cambrai : en cas d'absence de M. Planchon XV a et b |
| ROUSSEL Didier | Chef de mission | XV b |
| MASSON Marie-Céline | Ingénieur des TPE | XV b |
| | XVI - DEFENSE/SECURITE CIV | /ILE |
| DELEBECQUE Patrick | Ingénieur divisionnaire des TPE | XVI |
| BUGUEL François | Ingénieur divisionnaire des TPE | XVI |
| POULET Denis | Ingénieur des TPE | XVI(en cas d'empêchement ou d'absence de M. Buguel) |
| LANTOINE Bruno | Attaché d'administration de l'Équipement | Pour les correspondances relatives à la fiche annuelle de renseignements, le certificat de régularité TPB, la notification du recensement des entreprises et la notification des visites et contrôles des entreprises : XVI a et b |

| Nom Prénom | Grade | Domaines |
|--------------------|---|---|
| RAMDANI Claudie | Adjoint administratif des services déconcentrés | Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement PIN(TRD-3) XVI a |
| LECOUSTRE Francine | Adjoint administratif des services déconcentrés | Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement TPB(TRD-3) XVI b |

Article 7 - L'arrêté de Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 1^{er} juillet 2011 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

Article 8 – Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 25 novembre 2011

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe LALART



Arrêté n °2011332-0001

signé par Fernand DEMEULENAERE, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales le 28 Novembre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

ARRÊTE DÉFINISSANT LES
PRESCRIPTIONS DE L'AMÉNAGEMENT
FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER
DES COMMUNES DE WALLERSARENBERG, HAVELUY, DENAIN avec
extension sur les communes de HELESMES,
WAVRECHAIN- SOUS- DENAIN, OISY,
BELLAING et ESCAUDAIN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER -

ARRÊTE DÉFINISSANT LES PRESCRIPTIONS DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DES COMMUNES DE WALLERS-ARENBERG, HAVELUY, DENAIN avec extension sur les communes de HELESMES, WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN, OISY, BELLAING et ESCAUDAIN

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD -- PAS-DE-CALAIS PRÉFET DU NORD OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le titre II du livre I du Code Rural et de la Pêche Maritime (parties législatives et réglementaires).
- VU le code de l' environnement et notamment ses articles L 211-1 (gestion équilibrée de l'eau) et L 214-1 à L 214-6.
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin ARTOIS-PICARDIE approuvé par arrêté préfectoral du 20 Novembre 2009.
- VU l'étude d'aménagement prévue à l'article L 121-1 du Code Rural, et réalisée conformément aux dispositions de l'article R 121-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime, en ce qui concerne les recommandations pour la détermination et la conduite des opérations quant à la prévention des risques naturels relatifs, notamment, à l'érosion des sols, quant à l'équilibre de la gestion des eaux, à la préservation des espaces naturels remarquables ou sensibles, des paysages et des habitats des espèces protégées, ainsi qu'à la protection du patrimoine rural.
- VU les propositions de prescriptions émises, en application des articles L 121-14-1 et R 121-20-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans sa séance du 4 Novembre 2011.
- VU l'arrêté préfectoral en date du 28 Juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.
- VU l'arrêté de subdélégation de Monsieur Philippe LALART à ses collaborateurs en date du 1er Juillet 2011.

ARRÊTÉ

Article 1er - Objet

Les prescriptions, que la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de WALLERS-ARENBERG, HAVELUY et DENAIN devra respecter en application de l'article R.121-22 du Code Rural et de la pêche maritime, sont fixées aux articles suivants du présent arrêté. Ces mesures répondent aux articles L.111-2 et R.121-20 dudit Code et précisément à la prévention liée aux risques naturels et à la lutte contre l'érosion des sols.

Article 2 - Périmètre

Les prescriptions ci-dessous s'appliquent au territoire inclus dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier proposé sur les communes de Wallers-Arenberg, Haveluy et Denain avec extensions sur les territoires d' Helesmes, Wavrechain-sous-Denain, Oisy, Bellaing et Escaudain.

Article 3 – Eaux superficielles – Interventions dns le lit mineur des cours d'eau et fossés

Les éventuelles interventions dans le lit mineur des cours d'eau et fossés seront limitées à un entretien régulier ayant pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la ripisylve.

Toute modification du profil en long et en travers des cours d'eau et fossés, en dehors des ouvrages de franchissement, est interdite.

Les confortements de berges seront réalisés préférentiellement à l'aide de technique de génie végétal vivant.

- Le maintien de 22 cours d'eau et fossés situés dans le périmètre de l'opération est considéré comme nécessaire. De même, le maintient des mares et des étangs est impératif pour l'ensemble du périmètre de l'opération projetée.
- Nettoyage des fossés de part et d'autre du Chemin du Marais, avec curage notamment au passage sous la voie, des buses d'entrée de champ ou de prairies, ainsi que du fossé longeant la peupleraie, à l'Est jusqu'à la jonction avec le Ruisseau des Fontaines d'Haveluy sur une longueur de 850 m.
- Profilage des berges du fossé au lieu-dit Les Pâtures, pose d'un tapis végétal, engazonnement et plantation d'une haie basse en haut de berge et en limite de prairie sur une longueur de 100 m.

Article 4 - Haies, bois, prairies et bandes enherbées

L'organisation du nouveau parcellaire ainsi que la définition et la réalisation des travaux connexes devront respecter les espaces boisés.

La suppression de tout ou partie d'un linéaire de haie sera compensée par la plantation d'un linéaire équivalent ou supérieur, assurant à terme des fonctionnalités identiques. Le choix des espèces herbacées et arbustives sera effectué en fonction des espèces locales et en tenant compte du substrat.

Le maintien des arbres de haut-jets ainsi que des arbres têtards est impératif et toute suppression d'un de ces sujets donnera lieu à une compensation dans un secteur adapté.

Dans le cadre d'une directive de la Politique Agricole Commune, le maintien de toutes les prairies permanentes est nécessaire. Si l'aménagement parcellaire le nécessite, la relocalisation de certaines prairies est autorisée à surface équivalente.

Afin de compenser l'augmentation des volumes ruisselés dus à l'augmentation de taille des parcelles agricoles, il est souhaitable de mettre en place des mesures de cloisonnement par le biais de bandes enherbées ou de haies, de préférence en travers des pentes. Par ailleurs, dans le cas d'une pente naturelle importante, il convient de veiller à l'orientation du parcellaire afin notamment de ne pas augmenter la longueur des parcelles dans le sens de la pente.

En matière de bandes enherbées, le dispositif mis en place dans le cadre des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) s'applique à l'ensemble du périmètre de l'opération d'aménagement foncier.

Les propositions suivantes, situées dans le périmètre de l'opération, concernent le maintien de plantations.

- Maintien des formations boisées et des prairies permanentes autour du lieu-dit le Vivier.
 C'est une priorité nécessaire.
- Maintien des formations boisées et des prairies permanentes au nord du lieu-dit Fort Calot.
 C'est une priorité nécessaire.
- Maintien des formations boisées et des prairies permanentes entre les lieux-dits le Coron de Denain et la Tannesie. C'est une priorité souhaitable.
- Maintien des formations boisées et des prairies permanentes situées à l'Ouest de l'ancienne ligne de chemin de fer. C'est une priorité nécessaire.
- Maintien des formations boisées et des prairies permanentes à l'Ouest de la rue Blanquart.
 C'est une priorité nécessaire.

Article 5 – Travaux connexes

Le programme des travaux connexes présentera le détail des travaux susceptibles d'impacter les milieux, l'échéancier relatif aux interventions, les modalités de réalisation de ces travaux et les mesures envisagées pour limiter leur incidence, notamment sur les milieux humides.

Les travaux susceptibles d'occasionner des impacts directs ou indirects sur les habitats seront réalisés de fin septembre à fin novembre.

Article 6

Au vu de l'étude d'aménagement foncier, et conformément aux dispositions de l'article R 121-20-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il apparaît qu'aucune commune non incluse dans le périmètre d'aménagement proposé n'est susceptible d'être affectée par un effet notable provoqué par les travaux connexes envisagés, au regard des articles L 211-1, L 341-1 et suivants et L 414-1 du Code de l'Environnement

Article 7

Le présent arrêté est transmis au président du Conseil Général, au maire de chacune des communes concernées par le projet d'aménagement foncier et à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de WALLERS-ARENBERG, HAVELUY et DENAIN.

Le présent arrêté sera affiché pendant quinze jours dans les mairies de WALLERS-ARENBERG, HAVELUY, DENAIN, HELESMES, WACRECHAIN-SOUS-DENAIN, OISY, BELLAING et ESCAUDAIN. Il sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département.

Article 8

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du NORD, Monsieur le Président du Conseil Général du NORD, Monsieur le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de WALLERS-ARENBERG, HAVELUY et DENAIN et Mesdames et Messieurs les Maires de WALLERS-ARENBERG, HAVELUY, DENAIN, HELESMES, WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN, OISY, BELLAING et ESCAUDAIN. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 28 Novembre 2011

Pour le Préfet et par délégation, Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord L'ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques Rurales

Fernand DEMEULENAERE



Arrêté n °2011333-0002

signé par Philippe LIVET, directeur général adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral le 29 Novembre 2011

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté portant renforcement des conditions sanitaires de mise sur le marché des moules élevées sur filière au large de la commune de Zuydcoote



Direction départementale des territoires et de la mer

Délégation à la mer et au littoral

ARRÊTÉ

portant renforcement des conditions sanitaires de mise sur le marché des moules élevées sur filière au large de la commune de Zuydcoote

Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet du Nord, Officier de la légion d'Honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le règlement (CE) 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;

Vu le règlement (CE) 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;

Vu le règlement (CE) 854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;

Vu les articles R 231-35 à R 231-59 du Code Rural relatifs aux conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des coquillages vivants ;

Vu les articles R 202-1 à R 202-34 du Code Rural, relatifs aux laboratoires ;

Vu l'article L 1311-4 du Code de la Santé Publique ;

Vu le Code Rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX, titre premier, chapitre II, concernant les organisations professionnelles de la pêche, des élevages marins et de la conchyliculture ;

Vu le Code Rural et de la pêche maritime en application de son titre II, livre IX relatif à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques ;

Vu le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 modifié fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;

Vu le décret n° 84-428 du 5 juin 1984 relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ;

Vu le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 modifié relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2005-1781 du 30 décembre 2005 pris pour application de l'article L 231-6 du Code Rural ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatifs aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 1999 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 février 2000 fixant les conditions de transport de coquillages vivants avant expédition ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2011 portant classement de salubrité des zones de production de coquillages vivants du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2011 de M. LALART portant subdélégation de signature à certains agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord ;

Vu les résultats des analyses de moules sur filière prélevées le 22 novembre 2011 et reçus le 28 novembre 2011 à la Délégation à la Mer et au Littoral ;

Considérant les risques pour la santé publique présentés par la consommation des moules élevées sur filières au large de la commune de Zuydcoote ;

Vu l'avis du Responsable du laboratoire d'IFREMER de Boulogne-sur-Mer en date du 28 novembre 2011:

Vu l'avis de Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations en date du 29 novembre 2011;

Vu les avis de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas de Calais en date du 29 novembre 2011;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, en date du 29 novembre 2011;

ARRÊTE

<u>Article 1er</u> - Les moules élevées sur filière au large de Zuydcoote sont soumises à purification obligatoire préalablement à leur commercialisation pour la consommation humaine.

<u>Article 2</u> - Les moules qui ont été commercialisées à compter du 22 novembre 2011 sans purification, et qui resteraient dans les circuits de commercialisation, doivent faire l'objet d'un rappel par l'expéditeur jusqu'à la levée de l'alerte (après prochain résultat satisfaisant). Cette levée fera l'objet d'un arrêté.

<u>Article 3</u> - Le Secrétaire Général de la préfecture du Nord, le Sous-préfet de Dunkerque, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, la Directrice Départementale de la Protection des Populations, le Directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer du Nord, Délégué à la Mer et au Littoral, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Dunkerque, le 29 novembre 2011.

Pour le Préfet et par subdélégation,

Philippe LIVET
Directeur départemental adjoint
des Territoires et de la Mer du Nord,
Délégué à la Mer et au Littoral



Arrêté n °2011322-0005

signé par Marie- Jeanne PHILIPPE, Recteur de l'Académie de Lille le 18 Novembre 2011

R_Rectorat

ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIERE





ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIERE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE

Vu l'arrêté de délégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion non financière du 20 octobre 2011

Rectorat

ARRETE

ARTICLE 1er

Les articles 2 à 12 de l'arrêté de délégation de signature susvisé sont modifiés comme suit :

Au lieu de lire : « Madame Valérie TRIQUET »

Il convient de lire : « Madame Valérie RAINAUD»

ARTICLE 2

Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3

Le Secrétaire général de l'Académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 novembre 2011

Marie-Jeanne PHILIPPE



Arrêté n °2011322-0006

signé par Marie- Jeanne PHILIPPE, Recteur de l'Académie de Lille le 18 Novembre 2011

R_Rectorat

ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE





ARRETE MODIFICATIF DE DELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE

Rectorat

- Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 accordant délégation de signature à Madame le Recteur de l'Académie de Lille
- Vu l'arrêté rectoral portant délégation de signature en date du 26 mai 2011
- Vu le certificat administratif ministériel du 14 octobre 2011 portant nomination de Monsieur Frédéric PATOUT dans l'emploi d'adjoint au Secrétaire Général de l'Académie de Lille à compter du 17 octobre 2011

ARRETE

ARTICLE 1er:

A l'article 1er, au lieu de lire :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre LUSSIANA, Secrétaire Général de l'Académie de Lille, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Christophe BASQUIN, Monsieur Michel CANEROT, Monsieur Antoine KAKOUSKY et Madame Valérie TRIQUET, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Lille »

Il convient de lire:

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre LUSSIANA, Secrétaire Général de l'Académie de Lille, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Frédéric PATOUT, Monsieur Michel CANEROT, Monsieur Antoine KAKOUSKY et Madame Valérie RAINAUD, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Lille »

ARTICLE 2:

Cet arrêté fera l'objet d'une parution au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 3:

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 novembre 2011

1